

## Etat Civil

**07 février 2018**, inhumation de Paulette DESPEYROUX Veuve RAFFY.

**Le 12 mars 2018** est décédée Raymonde HIRONDELLE Veuve GUIRAL à l'âge de 98 ans.

**18 mai 2018**, inhumation de Pierre Bosc.

## Baptême de Clarance !

Le samedi 19 mai dernier a eu lieu, en l'église Saint Laurent de Blars, le baptême de Clarance Darlavoix. Félicitation à Clarance et ses parents !



## De nouvelles plantations pour la commune !



Cette année, grâce à l'initiative de Benjamine Fievet que nous remercions chaleureusement, la commune a augmenté son parc de jardinières et de pots en pierre pour embellir notre village et le rendre encore plus agréable pour nous et pour nos visiteurs.

Vous pourrez constater des innovations dans le choix des plantes qui sont moins gourmandes en eau et qui devraient permettre d'allonger la durée du fleurissement.

Si vous êtes intéressés par cette activité, vous pouvez vous rapprocher de Benjamine pour apporter du temps, de l'expérience de la bonne volonté, pour constituer une petite équipe dévouée au service de l'embellissement de notre village.

La municipalité soutiendra toutes les initiatives qui participent à l'attractivité de notre commune pour le bien-être de tous.

Merci encore à Benjamine pour sa compétence son dévouement et le temps consacré à ce travail.

## Ne jetez plus vos bouchons !

**Pensez qu'un point de collecte de bouchons se trouve à la mairie ainsi qu'un autre pour les piles.**

La mairie de Blars récupère vos bouchons pour l'association « Les bouchons d'amour » parrainée par Jean-Marie Bigard.

Leur vente permet d'acheter du matériel pour les handicapés, d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap, d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle.



**MAIRIE DE BLARS**

**Le Bourg**

**46330 BLARS**

**05 65 31 30 81**

**07 88 35 29 83**

**mairie.blars@orange.fr**

**www.Blars.fr**

### SOMMAIRE :

- **Le mot du Maire.**
- **Formation PSC1.**
- **Mardi 8 mai 2018.**
- **Ne brûlons plus nos déchets verts!**
- **Panneau d'affichage.**
- **Fête de la Saint-Jean.**
- **Etat civil**
- **Baptême de Clarance**
- **De nouvelles plantations pour la commune.**
- **Ne jetez plus vos bouchons !**

# La gazette Blarsoise

2018

2<sup>EME</sup> TRIMESTRE

## Le Mot du Maire



Mes chers administrés,

Je suis heureux de vous présenter un nouveau numéro de la gazette qui est devenue au fil du temps un outil incontournable pour vous informer de la vie de la commune.

Les cinq premiers mois de cette année 2018 sont passés très vite. Ils nous ont permis de faire le bilan de 2017 et de mettre en place les projets et les actions que nous devons réaliser à court et moyen terme.

Vous avez pu constater que les travaux de notre programme de voirie de cette année sont en cours. La remise en état de la route du Lac D'Aumière se fera

dans le courant du mois de juin. Nous vous remercions de respecter les panneaux de signalisation et d'éviter si possible cet itinéraire pendant la durée des travaux.

Les travaux d'éclairage intérieur de l'église sont en cours. Ils visent à moderniser l'installation et à remplacer les ampoules actuelles par des lampes à led base consommation qui redonneront à cet édifice son aspect d'origine.

Nous ne tarderons pas à signer les devis pour la remise en état de notre cimetière, travaux qui devraient nous permettent un entretien simplifié et durable dans le temps. Nous étudions également la mise en place d'une gestion informatisée des concessions et des emplacements disponibles. Nous vous tiendrons informés quand le conseil se sera positionné sur ce projet.

Au mois de mars, nous avons été sollicités par les communes voisines qui souhaitent une nouvelle commune « Orniac, Blars, Sabadel, Sénailac ». Une réunion d'information où tous les élus municipaux étaient conviés, s'est tenue le 15 mars dernier à la salle des fêtes. L'ambition des protagonistes était de créer cette « Commune Nouvelle » avant la fin de l'année soit pour le 1er janvier 2019, date limite des fusions de commune pour cette mandature. Le sujet a été mis à l'ordre du jour du dernier conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé de ne pas participer à ce projet de fusion. En effet, les élections municipales auront lieu au printemps 2020 et la campagne électorale donnera l'occasion à tous les habitants de s'exprimer sur cette éventualité.

Après tous les tracass politico-judiciaires qu'elle a vécus ces derniers mois, notre intercommunalité, devrait passer à 5000 habitants avec l'accueil de 10 nouveaux villages qui ont souhaité intégrer notre communauté de communes. Le préfet doit prendre son arrêté avant la fin juillet pour une intégration effective au 1er janvier 2019.

Toutes ces formalités administratives retardent d'autant la parution du PLUI.

L'été approche à grands pas et en cette période de vacances où la population du village augmente fortement, je vous renouvelle tous mes conseils de prudence pour que nous passions un bel été serein, convivial avec beaucoup de soleil et de gaieté !

## Formation PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1)

Le samedi 07 avril 2018, quelques habitantes de Blars ont participé à une formation de premiers secours à la caserne des pompiers de Cabrerets.

Cette formation, subventionnée par GROUPAMA a été dispensée par Sophie Vergnes, pompier volontaire.

Un proche qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une brûlure, un accident de la route... Nombreux sont les risques dans notre vie quotidienne.

Face à une personne en danger, avoir les bons réflexes peut sauver une vie. Elles voulaient agir mais ne savaient pas comment ?

Elles ont donc décidé de se former aux gestes de premiers secours (PSC1).

La formation leur permettra de mieux anticiper l'urgence, pour savoir réagir !

Cette formation est ouverte à tous et ne nécessite aucun niveau préalable.

Merci à toutes ces participantes pour leur dévouement à cette noble cause.

### Elles se sont formées aux gestes qui sauvent !



## Mardi 08 mai 2018

Une cérémonie a eu lieu pour commémorer le soixante-treizième anniversaire de la victoire du 08 mai 1945.

A 11 heures au monument aux morts, Bernard Faurie, 1er adjoint donne lecture du message de la secrétaire d'état auprès du ministre des armées.

Comme à l'accoutumée, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.

De nombreux habitants étaient présents à ce rendez vous qui a été l'occasion d'une rencontre conviviale.

Un grand merci à André Lasfague et Olivier Marmiesse qui étaient, ce jour là, nos porte- drapeau pour la commune.

## Rappel de Pascal MAILHOS, Préfet de la Région Occitanie

### QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

### POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

### À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...



### QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.

(art 131-13 du code pénal)

### QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'éco-buage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134-6 du code Forestier)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.



### Nouveau panneau d'affichage

Le vieux panneau d'affichage qui se trouvait sur le mur de l'ancien presbytère a été supprimé pour rendre à la propriété son aspect d'origine.

Il a été remplacé par un nouveau panneau plus esthétique et fonctionnel devant le bâtiment de la mairie.

Il nous permettra de vous informer de toutes les manifestations organisées sur notre commune et sur les villages alentours.

### Blars fête la St Jean

Le Comité des Fêtes de Blars vous invite le Samedi 23 juin 2018 à fêter tous ensemble la St Jean.

8 h - Petit-déjeuner aux Tripoux



15 h - Jeu de quilles de IX



19 h - Pique-nique

